

COMMUNE de CROUY sur OURCQ

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 22 MAI 2015

COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze et le vingt deux mai à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire.

Etaiet présents : Mme GOOSSENS Maria-Christine, Mr PRZYBYL Bruno, Mme VANISCOTTE Delphine, Mr NOVAK Jean-Luc, Mme LARSONNEUR Ginette, Mr HOLLANDE Alain, Mme GODE Martine, Mr NEYRAUD Olivier, Mme JANSSENS Catherine, Mr NOTARIANNI Marc, Mme FOUCHAULT Catherine, Mme AUBRIOT Maria Margarida, Mr GOBET Thomas.

Pouvoirs : Mr ETIENNE Victor a donné pouvoir à Mme VANISCOTTE Delphine
Mr FAIGNER Philippe a donné pouvoir à Mme GOOSSENS Maria-Christine
Mr KERGAL Michel a donné pouvoir à Mr NOVAK Jean-Luc
Mme MAGLIERI Sandrine a donné pouvoir à Mme AUBRIOT Maria-Margarida
Mme FOUQUET VERNET Magali a donné pouvoir à Mr NOTARIANNI Marc
Mme DA SILVA Christine a donné pouvoir à Mr PRZYBYL Bruno

Madame AUBRIOT Maria-Margarida a été nommée secrétaire.

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, déclare la séance ouverte à 20 H 30, le quorum étant atteint (13 membres présents, 6 pouvoirs).

Après lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal par Madame GOOSSENS Maria-Christine, aucune observation n'est présentée par les membres de l'assemblée. Le Conseil Municipal, en l'absence de remarque, adopte le compte rendu du précédent conseil municipal, réuni le 27 mars 2015.

ACCESSIBILITE PMR – ECOLE ELEMENTAIRE

Madame le Maire :

- *rappelle* à l'assemblée l'Avant Projet Définitif inhérent à la mise en conformité PMR (*Personne à Mobilité Réduite*) de l'école élémentaire, créant deux rampes d'accès pour accéder aux classes, la modification des largeurs de portes, la transformation du bloc sanitaire central afin d'accueillir un sanitaire PMR et l'équipement, pour les 2 bâtiments, d'alarmes visuelles et sonores répondant aux normes en vigueur,
- *informe* que le Comité Technique s'est réuni le 22 mai 2015 pour une présentation de l'analyse des offres inhérentes à ce projet, *établie par le Cabinet BN Architectes, Maître d'œuvre*, et le choix des entreprises,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

1/ **VALIDE** la décision du Comité Technique relative à l'attribution des lots, faisant suite à la consultation des entreprises pour la mise en conformité PMR de l'école élémentaire, à savoir :

<u>LOT / LIBELLES</u>	<u>NOM / ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT HT</u>
LOT 1 MACONNERIE § EXTERIEUR	Entreprise LUCAS	68 392,84 €
LOT 2 MENUISERIE METAL BOIS	Entreprise DURANT	46 040,00 €
LOT 3 DOUBLAGES CLOISONS	Entreprise ITG	6 931,00 €
LOT 4 SOLS et MURS SCELLES	Entreprise TECHNOPOSE	8 848,00 €
LOT 5 PEINTURE	Entreprise BERNIER	10 500,00 €
LOT 6 ELECTRICITE	Entreprise MONFAUCON	15 516,38 € Option conformité : 2 309,58 €
LOT 7 PLOMBERIE CHAUFFAGE	Entreprise ALLARD	15 756,89 €

2/ **DONNE MISSION** au Maire pour signer le marché à intervenir avec les entreprises retenues et toutes pièces s'y rapportant.

ACTIVITES PERISCOLAIRES – RENTREE SCOLAIRE 2015/2016

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire :

- **rappelle** le fonctionnement des activités périscolaire, à savoir l'accueil périscolaire matin (7h00-9h00) et soir (17h00-19h00) et la restauration scolaire (12h00-14h00) dans l'espace périscolaire sis rue Trévez Brigot à CROUY SUR OURCQ,
- **dit** que depuis la rentrée scolaire 2014/2015, l'organisation du temps scolaire a été modifié par la mise en place des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires),
- **informe** l'assemblée que la FOCEL, organisme assurant l'ensemble des activités périscolaires ainsi que les NAP, actuellement en redressement judiciaire, ne sera pas en mesure d'assurer ce service à la rentrée scolaire 2015/2016,
- **propose** qu'une consultation, dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée), soit réalisée auprès d'organismes agréés, avec 2 lots, lot 1 : Gestion et Animation des Activités périscolaires et lot 2 : Gestion et Animation des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **EMET un AVIS FAVORABLE** au lancement d'une consultation, auprès d'organismes agréés, pour la gestion et l'animation des activités périscolaires (lot 1) et la gestion et l'animation des activités périscolaires (lot 2), pour la rentrée scolaire 2015/2016,

JURY CRIMINEL : DESIGNATION DES JURES

Le Maire expose au Conseil Municipal le mode de désignation des jurés appelés à siéger en Cour d'Assises pour l'année 2016, désignation effectuée par tirage au sort sur la liste électorale de la commune de CROUY SUR OURCQ.

Après tirage au sort, sont désignés :

- Mme COUVREUR Johanna
- Mme BOULET veuve FAIGNER Jeanne
- Mme BERGANDY Nadia

EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE (TEMPS COMPLET)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et la mutation de Monsieur GALLON Thierry au 1^{er} mars 2015, *agent pluricommunal à temps complet (adjoint administratif territorial 1^{ère} classe : 17,30 heures et adjoint technique territorial 2^{ème} classe : 17,30 heures)*, il conviendrait de créer un emploi permanent, à temps complet (35 heures) relevant du cadre d'emploi « adjoint administratif territorial 2^{ème} classe » (filière administrative).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** la création d'un emploi permanent : ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2^{ème} CLASSE, à temps complet (35 heures).

CESSION PARCELLES CADASTREES D 125 et D 126

Madame le Maire :

- *rappelle* au Conseil Municipal la situation géographique des parcelles cadastrées D 125 et D 126, sis rue des Meuniers à CROUY SUR OURCQ,
- *informe* que Monsieur et Madame FAIGNER Philippe, propriétaires riverains, souhaitent acquérir les parcelles D 125, d'une contenance égale à 372 m² et D 126, d'une contenance égale à 38 m²,
- présente l'avis des domaines, estimant la valeur vénale de cette unité foncière à 19 700,00 €,
- *propose* un prix de vente, conforme à l'avis des domaines, soit 19 700,00 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET un AVIS FAVORABLE** à la cession des parcelles D 125 et D 126 , sis rue des Meuniers à CROUY SUR OURCQ, *d'une contenance égale à 372 m² pour la parcelle D 125 et 38 m² pour la parcelle D 126*, à Monsieur et Madame FAIGNER Philippe demeurant 50 rue des Meuniers à CROUY SUR OURCQ, moyennant un prix d'acquisition égal à 19 700,00 €
- **PRECISE** que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de Monsieur et Madame FAIGNER Philippe,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour la GESTION du BASSIN VERSANT du CLIGNON

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, Madame le Maire présente à l'assemblée un projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le curage et l'entretien du Clignon, affluents et sous-affluents, afin que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) soit dévolue aux EPCI ((Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Pour information, Madame le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal pour le curage et l'entretien du Clignon, affluents et sous-affluents, la gestion et l'aménagement des cours d'eau et du bassin versant du Clignon (entretien, restauration des fonctionnalités naturelles du cours d'eau, aménagement d'ouvrage pour la restauration de la continuité écologique,...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la modification des articles 1 et 2 des statuts du Syndicat Intercommunal pour le curage et l'entretien du Clignon, affluents et sous-affluents.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL du LYCEE PROFESSIONNEL de CLAYE SOUILLY

Madame le Maire présente à l'assemblée une demande de participation financière aux frais de fonctionnement du Syndicat du Lycée Professionnel « Le Champ de Claye » pour un élève, domicilié à CROUY SUR OURCQ et scolarisé en classe de seconde «métiers relations clientèle usagers ». Cette participation s'élève à 91,82 € pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **EMET un AVIS FAVORABLE** au versement d'une participation financière au Syndicat du Lycée Professionnel « Le Champ de Claye », d'un montant égal à 91,82 €.

QUESTIONS DIVERSES

SCOT Marne-Ourcq

Madame GOOSSENS Maria-Christine rappelle à l'assemblée le projet du S.Co .T Marne Ourcq, document cadre visant à mettre en « cohérence » les politiques de transport, d'urbanisme, d'habitat, d'économie et d'environnement sur l'ensemble des 41 communes du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois.

Or, à la lecture du « porter à connaissance », il s'avère que la SNCF souhaite créer une aire de retournement en gare de LIZY SUR OURCQ et créer ainsi un terminus pour les trains en provenance de PARIS.

Cette décision aurait des conséquences économiques graves pour la commune de CROUY SUR OURCQ . Aussi, Mme GOOSSENS informe l'assemblée que Monsieur ROUSSEAU Arnaud, Président du Syndicat Mixte Marne Ourcq a pris

connaissance du projet de la SNCF et engage des démarches, notamment avec la région Picardie, afin que la ligne P soit maintenue jusqu'à La Ferté Milon.

Don – Mr GRATIEN Jean

Madame GOOSSENS Maria-Christine informe l'assemblée du don de Monsieur GRATIEN Jean, d'un montant de 800,00 €, destiné à l'équipement de l'école élémentaire. Monsieur GRATIEN a souhaité, par ce don, remercier les gestes des élèves, qui, durant plusieurs années, ont fleuri la tombe de son père, soldat mort sur les champs de bataille en 1940 et enterré à CROUY SUR OURCQ .

Entente Football

Madame GOOSSENS Maria-Christine signale à l'assemblée qu'un projet d'entente sportive entre les clubs de football de CROUY SUR OURCQ et MAY EN MULTIEN pour les catégories U13, U17 et U19.

Manifestations

- | | |
|--------------------|--|
| 06 juin 2015 | Compte tenu du plan Vigipirate Attentats, il n'y aura pas de kermesse ni de fête de fin d'année à l'école maternelle. Les parents seront accueillis, de 9 heures à 12 heures, dans les classes pour un bilan global et une exposition des travaux des enfants réalisés au cours de l'année scolaire 2014/2015. |
| 19 juin 2015 | Exposition des travaux des élèves de l'école élémentaire et remise des livres dans l'enceinte de la Providence. |
| 20 juin 2015 | Fête de la musique – Place du Marché organisé par Patchwork et les Fadas |
| 20 et 21 juin 2015 | Fête patronale |
| 28 juin 2015 | Fête des associations – La Providence |
| 05 juillet 2015 | Jeux interfamilles organisés par le Comité d'Animation |

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, lève la séance du Conseil Municipal à 22 H 40.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 03 JUILLET 2015